

 **Européennes** >

[Les listes](#) [Résultats](#) [Candidats](#)

[Les Grands Entretiens](#) [Sondages](#)



[Européennes 2024](#)

Macron à la télévision jeudi : peut-il s'exprimer à trois jours du scrutin ?

Le chef de l'État sera l'invité jeudi soir des journaux télévisés de TF1 et de France 2. Il devrait s'exprimer sur les élections européennes à venir, et sa prise de parole pourrait être décomptée de la liste Renaissance.

Cyrielle Thevenin - Hier à 18:20 | mis à jour hier à 18:38 - Temps de lecture : 5 min



Le 25 avril, le discours d'Emmanuel Macron à la Sorbonne avait été décompté comme du temps de parole de la liste Renaissance.
Photo Sipa/Jeanne Accorsini

« Un détournement électoral indécent », « Fidel Macron », « un chef d'État qui convoque l'ensemble des médias pour faire de la propagande »... Les oppositions se sont indignées ce lundi, après l'annonce d'une [intervention télévisée](#) d'[Emmanuel Macron](#) jeudi soir. Le chef de l'État sera l'invité des 20 heures de TF1 et de France 2, à l'occasion des [80 ans du Débarquement en Normandie](#), ont annoncé les chaînes dimanche. Emmanuel Macron devrait s'exprimer sur « l'actualité internationale en Ukraine et à Gaza », sur les commémorations du Débarquement mais également sur les [élections européennes](#), à trois jours du scrutin.

Pour les candidats tête de liste, cette intervention, « injuste » dans la dernière ligne droite d'une campagne électorale, doit être décomptée du temps de campagne de [Valérie Hayer](#), la candidate macroniste. Les Républicains ont annoncé dimanche qu'ils allaient saisir l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). [Manon Aubry](#) (LFI) et [Léon Deffontaines](#) (PCF) ont annoncé ce lundi faire de même, tandis que [Raphaël Glucksmann](#) (PS/Place publique) a indiqué qu'il le ferait « probablement ».

Publicité

Le temps de parole du président pris en compte

Dans les faits, rien n'empêche au président de la République de prendre la parole à quelques jours d'une élection. Emmanuel Macron est d'ailleurs coutumier de ce genre de pratiques. En 2019, lors de la semaine précédant les élections européennes, il avait donné une interview aux journaux de la presse régionale puis, le jour même de la fin de campagne, une interview à Hugo Décrypte. « Il est dans son droit puisqu'on a le droit de communiquer sur les élections jusqu'à vendredi minuit », confirme auprès de notre journal Alexandre Labetoule, avocat spécialiste en droit public au sein du cabinet C.F. Avocats. « Évidemment, sur le président, tout

en droit public au sein du cabinet **LL AVOCATS**. « Évidemment que le président peut être invité, y compris s'il parle de la campagne. Il peut être invité aussi pour parler d'autre chose. C'est là où il faudra faire la distinction entre ses interventions de politique sans lien avec les élections européennes, d'une part, et ce qui va toucher aux élections européennes, d'autre part. »

Les **recommandations de l'Arcom** en vue des élections européennes distinguent en effet deux types d'interventions du président de la République. Celles qui relèvent de l'exercice de sa charge ou du débat politique sont considérées comme un temps de parole non lié aux élections, tandis que celles relevant du débat politique lié aux élections (notamment celles qui comportent l'expression d'un soutien envers un candidat ou une liste) sont comptées comme un temps de parole lié aux élections. « Ce qui a donné le la, c'est un arrêt du Conseil d'État du 8 avril 2009 qui a considéré que le président ne peut pas s'abstraire totalement de la campagne et des règles du temps de parole puisqu'il a une étiquette politique et est intéressé par le résultat du scrutin. Dès lors, on ne peut pas, par principe, exclure le président des règles relatives au temps de parole », explique Alexandre Labetoule.

Un discours déjà décompté fin avril

Concrètement, lorsque le Président s'exprime au sujet de l'Europe, ou fait part de son soutien à la liste de la majorité menée par Valérie Hayer, son temps de parole est décompté au titre de la campagne des élections européennes par l'Arcom, qui le mesure par le biais d'un relevé distinct. C'est ce qui s'est passé, fin avril, lorsque le Président s'est **longuement exprimé à la Sorbonne sur l'Europe**. « Si les propos du président de la République n'exprimaient pas un soutien explicite à la liste conduite par M^{me} Valérie Hayer, ils présentaient néanmoins dans leur intégralité, un lien direct avec l'élection », avait alors **considéré le régulateur de l'audiovisuel**, qui estimait également que les propos du chef de l'État « pouvaient avoir une incidence sur le scrutin ».

Dans le cas de la prise de parole de jeudi soir, la tâche s'annonce difficile pour l'Arcom, étant donné qu'Emmanuel Macron s'exprimera sur différents sujets, certains étant directement en lien avec ses fonctions de président. « Sur les commémorations, on pourrait imaginer qu'il faille trancher entre, d'un côté, ce qui relève vraiment du “domaine présidentiel” et de la tradition républicaine, où le chef de l'État serait intervenu quand bien même il n'y aurait pas d'élection et n'aurait pas fait les choses différemment, et de l'autre, de ce qu'il aurait fait, mais pas de la même manière en l'absence d'élection. Alors, dans ce cas-là, il me semble qu'il faut décompter », juge Alexandre Labetoule.

A lire aussi

[Malgré une faible visibilité, les petites listes ne manquent pas d'ambition](#)

[Gabriel Attal s'invite aux côtés de Valérie Hayer et fait polémique](#)

Une nécessité d'équité pour les autres candidats

Le temps de parole du Président n'est pas sans conséquence : les éditeurs doivent

veiller à « ce que les autres candidats, listes, partis ou groupements politiques bénéficient, en contrepartie d'un accès équitable à l'antenne », précise la [délibération du 4 janvier 2011](#) relative au principe de pluralisme dans les services de radio et de télévision en période électorale. Pour définir l'équité, les chaînes de radio et de télé doivent tenir compte des résultats des partis aux dernières élections européennes, ceux de la dernière présidentielle, ceux des dernières législatives mais aussi des sondages, ce qui donne un avantage aux listes Renaissance et Rassemblement national.

Sur TF1 et France 2, ces deux listes étaient d'ailleurs celles qui cumulaient le plus de temps de parole entre le 15 avril et le 26 mai, selon les [derniers relevés publiés par l'Arcom](#). Sur TF1, la liste Besoin d'Europe de Valérie Hayer cumulait sur la période un temps de parole de 37 minutes 27, devant celle de [Jordan Bardella](#) (37 minutes 07). Sur France 2, la liste de Jordan Bardella affichait un temps de parole d'une heure 25 et 30 secondes, quand celle de Valérie Hayer enregistrait une heure neuf minutes et 59 secondes.

 A Flourish chart

A lire aussi Européennes

[Européennes 2024 : «Les Français ne veulent ni du pacte Vert, ni du pacte migration», selon Marine Le Pen](#)

[Une journée dans la peau d'un eurodéputé au Parlement de Strasbourg](#)

Sur la même période, le temps de parole lié aux élections européennes d'Emmanuel Macron s'élevait à deux minutes 26 sur France 2 et à 20 secondes sur TF1.

Élections européennes

Politique

ewsletter.

essentiel

la

maine

ique samedi

crivez-vous
L'essentiel de
emaine", et
rouvez notre
action des
icles qu'il ne

S'INSCRIRE

Nous
vous
enver
jamai
spam
vous
pouve
vous
désin
à tout
mome
depu
votre
espac
client

ait pas rater
s des sept
niers jours.

COMMENTAIRES SUIVANTS